



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le premier octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel ABRAHAM, Maire.

Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Eric DYCHUS, Richard JOUANNEAU, Adjoint, Mesdames Annie BENINCA, Myriam LINSTER, Bernadette HELLEQUIN, Martine BOUYSSOUNOUSE Messieurs Stéphane PETITHOMME, Jacques PELTZER, Alix DUCHESNE formant la majorité des membres en exercice.

La secrétaire de séance est Madame Annie BENINCA

Un remerciement tout particulier est fait à l'attention de Madame Bernadette HELLEQUIN pour son investissement dans la mise en place de la Bibliothèque, qui a été inaugurée le 12 septembre dernier.

1/ Lecture du Procès Verbal de la séance du 30 avril 2009

2/ Vote de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor 2009

Le Conseil municipal, sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande présentée par Madame DIDIERJEAN receveur municipal sortant ayant pour objet l'indemnité de conseil 2009 pour partie à savoir du 1^{er} janvier au 31 août 2009.

Vu l'arrivée du nouveau receveur municipal à Vigny Madame Magali BRAJON, à compter du 1^{er} septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité l'indemnité de conseil 2009, à hauteur de 80%, allouée au receveur municipal sortant Madame DIDIERJEAN Evelyne,

Vote à l'unanimité le principe de l'indemnité de conseil 2009, à hauteur de 80 %, allouée au nouveau receveur municipal Madame Magali BRAJON.

Dit que cette indemnité sera fonction du décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel.

3/ Vote sur le principe d'instauration du droit de préemption urbain sur la vente de fond de commerce sur le territoire de la commune de Théméricourt

Le Conseil Municipal projète d'instituer un droit de préemption sur la vente de fond de commerce. A cet effet, il va être déposé un dossier auprès des deux chambres consulaires (La Chambre de Commerce et d'Industrie de Pontoise et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise)

Cette décision est prise à l'unanimité

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

4/ Vote pour la mise en place d'un sens unique sur la voie Communale rue de la Ferme de Jaucourt

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Considérant la nécessité de mettre en place un sens unique sur la voie communale Rue de la Ferme Jaucourt de la commune de Théméricourt,

Décide à l'unanimité, qu'il est nécessaire d'instaurer un sens unique de la circulation dans le sens rue Pierre Fontaine vers le centre du village.

5/ Projet pour l'assainissement

Madame Myriam LINSTER, élue titulaire au SIAA (Syndicat d'assainissement autonome) précise qu'avant de prendre une délibération il est nécessaire d'approuver le choix prévisionnel d'une filière d'assainissement.

D'autre part, le plan de zonage n'étant pas établi, celui-ci est indispensable.

Après en avoir discuter le Conseil Municipal approuve la conservation et la réhabilitation en assainissement autonome.

6/ Vote d'approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Guiry-en-Vexin, Longuesse et Vigny.

Dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical en date du 23 juin 2009, la Présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Guiry-en-Vexin, Longuesse, Vigny – SIRS, nous informe que celui-ci a adopté les nouveaux statuts du SIRS.

La refonte des statuts du syndicat a pour objet de lui donner une nouvelle dénomination.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L5212-1 à L5212-34), chaque commune adhérant au SIRS, doit se prononcer dans un délai de 3 mois à dater de la notification sur ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du SIRS tels qu'ils sont présentés dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

7/Vote d'approbation pour l'adhésion de la commune d'AMBLEVILLE au SIMVVO.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu la notification par le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise de la délibération en date du 3 juin 2009 concernant l'acceptation de l'adhésion d'Ambleville au SIMVVO,

Décide à l'unanimité, d'accepter l'adhésion d'Ambleville au SIMVVO.

8/Vote sur la modification partielle du POS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 123-13,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 9 Septembre 1980, modifié le 18 Novembre 1985 et 5 Juillet 2001, mis à jour le 10 Janvier 2002,

Considérant la nécessité de procéder à des aménagements des dispositions réglementaires à certaines rectifications de zonage et à une mise à jour du fond de plan, ces aménagements consistant essentiellement à favoriser l'urbanisation à l'intérieur du périmètre actuellement urbanisé et à mettre à jour le règlement avec l'évolution de la législation,

Considérant que ces changements mineurs ne mettent pas en cause l'économie générale du POS .

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

De lancer la procédure de modification du POS approuvé le 9 Septembre 1980.

La présente délibération **annule et remplace les délibérations n° 18/09 et 17/09 du 30 Avril 2009 reçues en sous-préfecture le 15 Mai 2009** lançant la procédure de révision simplifiée ainsi qu'une procédure de modification.

La délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

Ampliations de la présente délibération seront adressées :

A Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

A Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de PONTOISE

A Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture

9/Vote sur le choix de financement des logements sociaux

Différentes options s'offrent à la commune concernant l'aménagement de la Maison BEIM en logements sociaux, entre autre la signature d'une convention PLS avec l'état. Celle-ci permettrait d'obtenir un prêt sur 25 ans n'ayant aucune incidence sur les finances communales.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

Le montage des dossiers de subventions se ferait par l'intermédiaire de PACT ARIM moyennant un coût de 8250,00 euros pour l'ensemble de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition à l'unanimité

10/ Vote pour l'adoption de la Charte RéVODOC

Rapporteur : Madame Bernadette HELLEQUIN, Conseillère Municipale et Responsable de la Bibliothèque Municipale

Le Conseil Municipal,

Vu la Charte du Réseau REVODOC établie le 10 novembre 2005 par la Bibliothèque départementale du Val d'Oise,

Considérant, que la participation de la ville de THEMERICOURT, au réseau documentaire REVODOC apportera un bénéfice aux usagers de la bibliothèque en favorisant le prêt de documents inter-bibliothèques.

Considérant que la ville de THEMERICOURT définit ses propres modalités de participation au réseau REVODOC,

Considérant que la coordination générale est assurée par la Bibliothèque départementale du Val d'Oise, qui met à disposition des membres du réseau un site web avec accès à une partie des catalogues et des enveloppes pré-timbrées pour le prêt entre bibliothèques,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la participation de la Bibliothèque, service municipal de THEMERICOURT, au réseau documentaire du Val d'Oise (REVODOC).

Approuve à l'unanimité les conditions de la participation de la bibliothèque à REVODOC, comme suit :

Prêt gratuit entre établissements accordé pour les livres, à l'exclusion de ceux acquis depuis moins d'un an.

Fourniture gratuite de copies sur support électronique d'articles de périodiques.

Possibilité aux usagers dans le cadre de REVODOC de consultation sur place de tous les documents.

11/ Vote sur le montant d'une taxe d'occupation de voirie

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2009, à savoir :

- Affranchissement des trois premières semaines,
- 100 euros hebdomadaires à partir de la quatrième semaine.

12/ Proposition d'adhésion de la commune à L'APELNA

Considérant un courrier de relance pour l'adhésion à l'APELNA, Association contre les nuisances aériennes,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal déclare ne pas souhaiter adhérer à cette association.

13/ Désignation d'un correspondant de sécurité routière

Considérant la proposition émanant de la Préfecture du Val d'Oise pour la nomination d'un correspondant de sécurité routière afin de faciliter la diffusion des informations et la prise en charge des préoccupations de sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité,

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Alix DUCHESNE, pour représenter la commune au sein de la Mission sécurité routière de la Préfecture du Val d'Oise.

14/ Note d'information sur le nouveau contrat départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une note sur le nouveau contrat départemental émanant du Conseil Général du Val d'Oise est à la disposition de tous les membres, et qu'il serait souhaitable que chacun en prenne connaissance.

15/ Embauche d'un cantonnier

Pour faire suite aux différents entretiens avec d'éventuels candidats, il ressort que les communes de FREMAINVILLE et THEMERICOURT ont décidé de monter une équipe de deux cantonniers sur les deux communes.

Cette organisation permettrait de pallier aux besoins différents des deux communes.

Un candidat a été sélectionné pour être chef d'équipe mais il ne sera disponible que dans 2 mois.

Il reste à régler la gestion de la répartition du temps passé sur chacune des communes et étudier l'éventualité de mettre en place un groupement d'employeurs.

16/ Plaintes des administrés

En ce qui concerne le passage d'un boulanger sur la commune, une demande va être formulée auprès de la Commune de US afin de profiter également du service en place.

Concernant le vol de bois et les nuisances nocturnes, le nécessaire a été fait auprès des coupables.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

Le problème d'accès au ball trap a été réglé. Si le souci de passage est persistant une proposition de re bornage est avancée à la charge du propriétaire du ball trap et du propriétaire des terres longeant ce chemin.

Des chiens errants sur la commune ont été repérés, les propriétaires étant identifiés, un courrier nominatif va être fait pour leur demander de garder leur chien à l'intérieur de leur propriété, faute de quoi des sanctions devront être prises (amende, fourrière...)

17/ Questions diverses

Les problèmes de stationnement au sein du village sont persistants.

Diverses propositions sont faites afin d'enrayer ce fléau :

Stationnement possible moyennant une participation dans la cour de la Mairie

Mise en place d'une zone bleue

Un courrier à l'attention des administrés va être fait afin de rappeler à chacun quelques règles de civisme pour préserver au mieux les rues de notre village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 21h20;

La parole est donnée aux personnes présentes.

Monsieur CZAK demande des précisions sur le zonage et l'assainissement.

Madame RENARD est venue exposer certains problèmes de gestion qu'elle rencontre au Foyer Rural et demande un rendez-vous avec le Conseil, celui-ci a été fixé au 5 novembre 2009.

Monsieur André CARDON informe les membres du Conseil que le nouveau drapeau des anciens combattants sera présenté lors de la cérémonie du 11 novembre 2009.